

**REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « RTE DE COURGENAY, LE PROVISORE A DURE »
(N° 1288) (PLR)**

Séance du 15 mai 2025

Point n° 6

Le Conseil municipal adhère aux remarques de M. Schenk et l'informe que les dispositions suivantes ont été prises :

- Le propriétaire des lieux, le Service des infrastructures, pour la République et Canton du Jura, a été contacté afin de lui demander s'il était ouvert à la mise en place d'éléments pérennes, tels que de la végétation, des rochers ou autres. Il a été répondu par la négative, argumentant que l'entretien des bordures et talus deviendrait bien plus difficile, voire impossible à certains endroits.
- Une variante plus esthétique et pas plus contraignante pour les employés municipaux sera testée, soit la pose de potelets en bois, reliés par une corde. Il s'agit du matériel qui sera récupéré à la place des Bennelats. La voirie possède la machine à creuser les trous. Ils seront mis en place pour le début du championnat de hockey, en coordination avec le SIN, ceci en lien avec la dernière fauche de l'année des bordures et talus, et remisés dès la fin du championnat. Avec ce matériel, propriété de la commune, il n'y aura donc aucun coût à prévoir.

28 avril 2025

Le Conseil municipal